

Luxembourg, le 6 décembre 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Culture :

« La vieille église Saint-Laurent de Diekirch, classée monument national en date du 13 septembre 1978, est la propriété de la ville de Diekirch. Elle figure sans nul doute parmi les édifices les plus intéressants du pays. Ses fondements remontant à l'antiquité, elle se distingue par des témoins bâtis de l'époque romaine jusqu'au XXe siècle. Ses peintures murales ont été réalisées à partir du XIVe siècle.

A l'heure qu'il est, son intérieur se présente dans un aspect fort déplorable. En effet, des analyses effectuées par des experts en 2019 révèlent de multiples dégâts, dont de nombreuses fissures dans le crépi et les peintures (fresques). Des éléments de la voûte risquent de se détacher et sa statique se trouve dans un état critique.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Culture :

- 1. Est-ce que les responsables du Service des Sites et Monuments sont au courant de la situation ?*
- 2. Quelles sont les mesures d'urgence prévues pour éviter la progression du délabrement, voire d'éventuels accidents ?*
- 3. Dans quelle mesure les autorités étatiques collaborent-elles avec le propriétaire afin de redresser la situation et de donner à ce monument classé un aspect digne de son importance historique, architecturale et artistique ?»*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

André BAULER
Député